



# ***SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL***

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018**

**RÉSOLUTIONS 2018-71 À 2018-73 INCLUSIVEMENT**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **4 juin 2018** à 12 heures, par voie d'appel conférence.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M.	Gilbert Dumas	président et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
M.	Steve Bletas	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
M.	Michel Reeves	administrateur et représentant des usagers du transport régulier

### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif

M. Gilbert Dumas agit à titre de président de l'assemblée. M<sup>e</sup> Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. Gilbert Dumas déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que M. Eric Morasse avait motivé son absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

---

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 4 juin 2018 est déposé à l'assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

**2018-71** d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 4 juin 2018.

### DÉSIGNATION DE CANDIDATS PROPOSÉS PAR LA STL COMME ADMINISTRATEURS/OBSERVATEUR SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAMIL - APPROBATION

---

ATTENDU QUE la ville de Laval et la Société de transport de Laval (STL) se sont associées pour créer le Centre d'incubation et d'accélération en mobilité intelligente à Laval (CIAMIL), lequel vise à mobiliser des entreprises existantes ou à développer, pour susciter la planification, le développement et la réalisation de solutions innovantes en matière de mobilité intelligente et durable des personnes et de marchandises dans les parcs industriels, le centre-ville et les secteurs d'emploi.

ATTENDU QUE par ailleurs, les statuts de constitution du CIAMIL et ses règlements généraux prévoient notamment que :

*L'Organisme est administré par un Conseil d'administration composé d'un maximum de sept (7) personnes, en visant une représentation équitable entre les hommes et les femmes. Les Administrateurs sont élus par les Membres à chaque assemblée générale annuelle ou, le cas échéant, à une assemblée générale spéciale. Les Membres pourront choisir un maximum de quatre (4) personnes à même les candidats proposés par la Ville, et trois (3) personnes à même les candidats proposés par la STL.*

*Un (1) seul Administrateur pourra être un employé de la STL, et ce, pour un mandat d'une durée d'un maximum de trois (3) ans, renouvelable selon entente entre les Parties.*

*Sont désignées d'office comme observateurs au Conseil d'administration, ayant un droit de parole, mais sans avoir un droit de vote : le Directeur, un représentant désigné par la ville et un représentant désigné par la STL. Le Conseil d'administration peut nommer toute personne comme observateur aux réunions du Conseil*

*d'administration. Les observateurs doivent se conformer au Code de déontologie.*

ATTENDU QUE le secrétariat de la gouvernance de la ville de Laval a donc dressé une liste des candidats qu'elle recommande en lien avec les profils de compétence et d'expérience définis pour occuper ce poste.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

**2018-72** de désigner les personnes suivantes, parmi les candidats proposés par la STL, comme membres du Conseil d'administration du CIAMIL, et ce, pour un mandat d'une durée de deux ans, renouvelable, soit :

- M. Pierre Lavigneur, employé de la STL;
- M. Patrick Gagné;
- M. Paul Hamelin;

et de nommer comme observateur au Conseil d'administration du CIAMIL, ayant un droit de parole mais sans avoir un droit de vote, comme représentant désigné d'office par la STL, M. Guy Picard.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

**2018-73** de lever l'assemblée à 12h13.

---

**Gilbert Dumas, président**

---

**Pierre Côté, secrétaire-corporatif**